



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU MORBIHAN

DDCS du Morbihan



## FICHE-TYPE

« La mission d'intérêt général (MIG) constitue la phase 2 du service national universel (SNU). Cette phase vise à **développer la culture de l'engagement et le sens de l'intérêt général** ainsi qu'à **renforcer la responsabilité et l'autonomie des jeunes de 15 à 16 ans**.

**Elle se situe à l'intersection de deux logiques : le service rendu à la nation, et la découverte de l'engagement, démarche par nature volontaire, que le SNU encourage. Les modalités de mise en œuvre des MIG doivent concilier ces deux objectifs. »**

### INTITULE DE LA MIG

Décrire l'objectif de la mission d'intérêt général, en quoi elle consiste, ses enjeux, les intérêts pour la structure et pour le jeune. Ce n'est ni un emploi, ni un stage. Le jeune doit être en situation pour contribuer à l'action de la structure. La mission proposée doit être une aide aux professionnels, un soutien pour amplifier la mise en œuvre des activités par les professionnels et ainsi démultiplier leur disponibilité.

#### DOMAINE(S) CONCERNE(S) :

Exemples : citoyenneté, culture, défense et mémoire, développement international et action humanitaire, éducation, environnement et développement durable, lutte contre l'isolement et l'exclusion (sortie de crise sanitaire), santé, sécurité, solidarité, sport.

#### TYPE DE STRUCTURES CONCERNEES :

Associations, collectivités, établissements publics, autres organismes à but non lucratif.

#### MOTS CLES :

Exemples : sport, solidarité, gestion de projet, lutte contre l'exclusion

#### FORMAT DE LA MISSION :

Préciser si la mission s'effectue en mission continue (12 jours) ou en perlée (84 heures).

- *mission continue* : un ou plusieurs volontaires apportent leur concours régulier à une structure locale chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les EPHAD, etc...
- *mission perlée* : un ou plusieurs volontaires apportent leur concours à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, de mission en faveur de l'environnement, auprès de personnes démunies, etc.

#### EXEMPLES DE TÂCHES REALISABLES :

- **Action 1 :**
- **Action 2 :**
- **Action 3 :**

#### CONTRAINTES PARTICULIERES :

Exemple : La mission ne pourra s'exercer que dans le cadre d'un binôme avec un dirigeant ou un salarié de la structure. Au regard du public ciblé, les recommandations gouvernementales devront être suivies avec rigueur.

Exemple : la mission ne pourra être réalisée qu'en appui d'une équipe d'agents municipaux mobilisés sur cette action. Elle ne pourra être réalisée de manière complètement autonome par le jeune.

**CONTACTS :**

Contact DDCS : [ddcs-snu@morbihan.gouv.fr](mailto:ddcs-snu@morbihan.gouv.fr)

Plateforme SNU pour le dépôt de la mission : <https://admin.snu.gouv.fr/>